

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

EMISSION NATIONALE D'IDENTITE

N° CI005050372

Nom MAHOUSSA BOUADOU KEVIN

Surnom AHUA



Signature du titulaire

Date de Naissance 27/08/1994 Sexe M Taille 1,70 Nationalité IVOIRIENNE

Code de Nationalité TANGUELAN (CIV)

Date d'émission 26/10/2022

Numéro 891634

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

N° 11940445238

Profession ELEVE

Date d'émission 26/10/2022 à ABIDJAN

Signature de l'Autorité

Le Ministre placé à la Direction Nationale

de l'Etat Civil et de l'Identité

Ago Christian-Gérard KODIA

IDCIVC10050503<726<<<<<<<<

9408171M3210260CIV119404452387

AHUA<<MAHOUSSA<BOUADOU<KEVIN<<

9599372710

COUR D'APPEL D'ABIDJAN  
TRIBUNAL DE PREMIERE  
INSTANCE D'ABENGOUROU

ACTE N°: 166/2024  
DU 23/05/2024

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

## ACTE D'INDIVIDUALITE

l'an deux mil vingt quatre et le vingt trois mai

Devant nous Madame COUNTA NAFFISSIATOU, Président du Tribunal de Première Instance d'Abengourou (CÔTE D'IVOIRE) en notre cabinet sis au palais de justice et assisté de Maître KOUAKOU ADAYE PROSPER, Greffier en Chef

A comparu: AHUA MAHOUSSA BOUADOU KEVIN né(e) LE 17/08/1994 à N'GUESSANKRO/AGNIBILEKROU de sexe masculin né(e) de KONIN AHUA JACOB et de ABADJINAN AMA MARIE de nationalité IVOIRIENNE de profession ND demeurant à ABENGOUROU

Qui nous a requis aux fins de procéder à l'établissement d'un acte d'individualité à l'effet de justifier les mentions concernant ses nom, prénoms et lieu de naissance figurant sur son extrait d'acte de naissance N° 83 DU 24/08/1994 TANGUELAN et sa CNI N° CI005050372.

Nous avons alors établi l'acte sollicité en présence de:

1- KOFFI KOUAKOU JULIO KONIN né(e) LE 01/01/2003 à DOGBO de sexe masculin né(e) de XXXXXXXXXX et de XXXXXXXXXX de nationalité IVOIRIENNE de profession INFORMATIQUE demeurant à ABENGOUROU

2- AMALI ELISE ABANGUINAN né(e) LE 01/01/1969 à NIANDA de sexe féminin né(e) de XXXXXXXXXXXX et de XXXXXXXXXXXX de nationalité IVOIRIENNE de profession MENAGERE demeurant à ABENGOUROU

Témoins Majeurs qui ont affirmé et attesté sous la foi du serment qu'à leur connaissance et de NOTORIETE PUBLIQUE:

MAHOUSSA BOUADOU KEVIN AHUA né le 17/08/1994 à TANGUELAN

Est bien la même personne que celle désignée comme suit:

AHUA MAHOUSSA BOUADOU KEVIN né le 17/08/1994 à N'GUESSANKRO / AGNIBILEKROU

En foi de quoi, nous avons donné acte audits comparants de leurs déclarations et affirmations;

Et nous avons délivré le présent ACTE D'INDIVIDUALITE que nous avons signé avec le requérant et le greffier en chef, après lecture faite, pour servir et valoir ce que de droit

Le requérant (e)

le 1er Témoin

le 2ème Témoin

Le President

BOUA BI ZAHIG.  
JUGE  
Tribunal de Première  
Instance d'Abengourou

ORDONNANCE DE REFERRE

Greffier en Chef

Maître TOU